



CONJUGAL, PROSTITUTIONNEL : QUEL DEVOIR ?

par Claudine Legardinier

L'Assemblée nationale a adopté début 2026 une proposition de loi affirmant que le mariage « ne crée aucune obligation sexuelle entre époux ». Le texte, voté à l'unanimité, introduit la liberté de refuser toute relation sexuelle avec un époux, sans risque de se voir accusée de faute grave dans le cadre du mariage. Un principe est ainsi affirmé : le mariage n'est pas « une servitude sexuelle ». Et le temps est venu de sortir de la conception archaïque selon laquelle la sexualité féminine est subordonnée aux attentes masculines.

Cette nouvelle étape de clarification complète de précédentes évolutions, notamment la pénalisation du viol conjugal en 2006 et, récemment, l'intégration de la notion de consentement à la définition du viol en 2025.

Et le devoir prostitutionnel ?

Pourquoi alors ne pas établir un parallèle avec la présomption de consentement dans le huis clos prostitutionnel ? L'autorité du mari y est remplacée par celle du « client », légitimé, non par la signature du contrat de mariage, mais par le contenu de son portefeuille. Le cadre prostitutionnel n'est-il pas l'exemple parfait d'une « obligation sexuelle implicite » extorquée par des situations de domination et devrait donc être désormais caduque ?

Certes, la loi du 13 avril 2016 pénalisant les « clients » a pris acte de cette prise de conscience. Mais les mentalités, pour le moment, n'ont pas suivi. A l'heure de #MeToo, une idée clé s'impose pourtant aujourd'hui : la corvéabilité sexuelle n'est plus défendable.

Il a fallu des siècles pour sortir de l'impensé qu'est le viol conjugal. De la même façon, l'agression qu'exerce le client prostituteur contre la personne qu'il utilise sexuellement sera à terme reconnue comme une évidence. Il deviendra alors difficile de continuer à célébrer un « travail du sexe » qui défend à grand bruit cette servitude sexuelle, neuf fois sur dix au féminin, au profit de prédateurs dont la société ne veut plus.

#1 LA PROSTITUTION, UN CHOIX ?

par Daphné Proust et Sandrine Goldschmidt

- Le vécu subjectif d'une personne qui affirme agir en adéquation avec sa volonté n'est jamais questionnable. À l'échelle collective, la sociologie et la psychologie démontrent l'existence de facteurs susceptibles de favoriser certains parcours de vie.
- 90% des personnes prostituées sont des femmes, la moitié des personnes rencontrées au Mouvement du Nid l'ont été pour la première fois mineures, 95% ont été victimes de violences préalables à la prostitution (étude Aspire, 2025), 80% sont étrangères. Dans un tel contexte, il est difficile de regarder la prostitution davantage comme un choix que comme la conséquence des vulnérabilités et violences subies, qui exposent les personnes concernées à des violences supplémentaires.
- De nombreux facteurs de contrainte existent dans la prostitution. Réseaux de traite, proxénétisme, violences conjugales conduisent de nombreuses femmes à la prostitution. 85% des femmes interrogées indiquent avoir subi des viols, des agressions et insultes des « clients » (étude Aspire), en dehors de ce à quoi elles avaient consenti. Ainsi, même si l'on voulait regarder la prostitution comme une activité choisie, il faudrait encore admettre que celles qui l'exercent y subissent de nombreuses violences, en dehors de tout choix.
- La prostitution n'est-elle pour autant jamais un choix ? En réalité, si. Mais pas celui des personnes qui la subissent. Le choix appartient avant tout au « client » prostituteur : il choisit la personne et la nature de l'acte sexuel qu'il souhaite, indépendamment de tout désir exprimé par cette dernière, parce qu'il a le pouvoir de le faire, notamment via l'échange consentement/argent. Il n'est pas rare qu'il ne respecte aucunement la volonté exprimée par celle qu'ils ont choisi : refus des préservatifs, actes sexuels imposés alors qu'ils étaient refusés, négociation des tarifs a posteriori, refus de payer. Et dire non expose la personne à des violences, qui peuvent aller jusqu'au féminicide. *(Retrouvez la version complète sur notre site)*
- Même si l'on veut réduire le choix à l'expression du consentement indépendamment des circonstances de celui-ci, pour qu'une sexualité soit libre, il faudrait pouvoir en disposer à tout moment. Or le paiement borne cette liberté : dès lors qu'un « client » a payé pour une relation sexuelle, celle qui a reçu l'argent ne peut plus se désengager, ou alors à la marge, et se trouve contrainte de subir des violences.

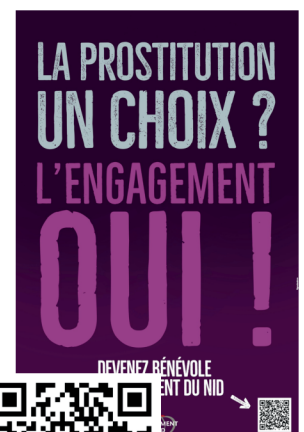


Ressources

Découvrez la rubrique Ressources de notre site, où vous pourrez notamment télécharger notre étude santé et consulter l'argumentaire.

Chaque trimestre, nous alimenterons cet encart avec les nouveautés, livres, études, brochures, rapports, etc.

Ce trimestre, nous faisons un focus sur l'engagement bénévole au Mouvement du Nid. Découvrez les vidéos de notre campagne et devenez vous aussi bénévole en flashant le QR code ci-contre !



PROSTITUTION ET SOCIÉTÉ

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU MOUVEMENT DU NID

LOI DU 13 AVRIL : 10 ANS DÉJÀ

En 2026, la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a 10 ans. Qu'a-t-elle changé ? Qu'est-ce qui en freine les progrès ? Comment aller plus loin ?

Pour inaugurer cette nouvelle formule de notre revue, nous faisons le point sur ces 10 ans de loi, célébrés à Paris par le Mouvement du Nid et les membres de CAP international les 12, 13 et 14 avril avec une marche de survivantes (le 12), un colloque à l'Assemblée nationale (le 13) et un événement international à la Cité Audacieuse (le 14).

Lire en pages centrales



Témoignage

LA VIE EN ROUGE

Un podcast conçu et réalisé par des femmes ayant connu la prostitution

Après des décennies de recueil de témoignages écrits, *Prostitution et Société* a décidé de soutenir le podcast conçu et réalisé par des survivantes, *La Vie en Rouge*. Après 44 épisodes et 170 000 écoutes, le défi est relevé : leur parole porte au-delà de cercles restreints. Nous continuerons de la relayer à travers la rubrique témoignages de notre site et ici, car c'est à la fois une parole transformatrice pour celles qui la portent, et pour la société qui les entend.

« *Je ne sais plus qui en a parlé la première fois, mais c'est un sujet dont on s'est toutes emparées, lorsqu'il a été mentionné qu'on pouvait faire un podcast. Toutes les survivantes étaient d'accord de le faire vivre, le créer, l'imaginer. Les thèmes, les choix des sujets, qui parlerait avec qui... On a eu plein de rencontres. Chacune a fait en fonction de ce qui faisait sens pour elle, de l'énergie qu'elle avait et ce qu'elle avait envie de dire dans le podcast.* »

ROSALIE, PS n°223, dossier "un podcast révolutionnaire"

Déjà 14 femmes et un homme ont pu s'exprimer. D'autres nous ont contacté·es et aimeraient le faire. En attendant une future saison 3, nous ne pouvons qu'encourager à continuer d'écouter et diffuser les deux premières ! (flasher le QR code ci-dessous ou aller sur <http://smartlink.ousha.co/la-vie-en-rouge/>)

A LIRE



Rosen Hicher, survivante de 22 années de prostitution et militante pour l'abolition, a écrit un livre avec la Fondation Scelles sur les proxénètes. Un ouvrage issu de plusieurs années d'expérience des "stages clients", auxquels elle a activement participé. À commander sur le site des Editions Libre.

Retrouvez Rosen Hicher dans notre prochain "Lundi de Prostitution et Société", le 18 mai 2026 en webinar.

LOI DU 13 AVRIL 2016 : « LA LOI VEIL DE NOTRE GÉNÉRATION »

Cela fait 10 ans que la loi dite "prostitution" est entrée en vigueur. L'occasion d'en rappeler les fondamentaux, d'en analyser les résultats et d'appeler à aller plus loin.

par Claudine Legardinier

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées est historique.

Pour la première fois, elle interdit tout acte sexuel imposé par l'argent, fait des personnes prostituées de véritables sujets de droit et engage la société à leurs côtés en développant une politique nationale de sortie de la prostitution.

Ces personnes ne sont plus des délinquantes mais des personnes en danger que la loi entend protéger. La loi s'inscrit ainsi dans la continuité du combat des femmes contre le droit de cuissage, le viol, le viol conjugal et le harcèlement sexuel, c'est-à-dire la mise à disposition de leur corps - et donc de leur personne - au profit des hommes.

LA PROSTITUTION, INCOMPATIBLE AVEC L'ÉGALITÉ

Cette zone de non droit qu'est le huis clos prostitutionnel a toujours permis aux proxénètes mais aussi aux "clients" prostitueurs d'exercer des violences dans l'invisibilité : insultes, humiliations, agressions, viols et même meurtres. Elle était devenue incompatible avec nos politiques de lutte contre les violences faites aux femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les dommages physiques mais aussi psychiques (expropriation de soi, dissociation) et les traumatismes présentés par les personnes prostituées, mis en évidence par de nombreuses études, ont montré que l'acte sexuel imposé constitue lui-même une violence.



Arrivée de Rosen Hicher à Paris, en octobre 2014, après une marche de 760 km pour l'abolition

Le chiffre à retenir

2500

C'est le nombre de
parcours de sortie de
prostitution accordés
depuis la mise en oeuvre
de la loi en 2017

Or, cette violence contre les femmes était la dernière à voir ses victimes pénalisées au titre du délit de racolage, alors que ses auteurs demeuraient impunis.

A l'ère de #metoo, comment justifier un « consentement » extorqué par l'argent ? Comment fermer les yeux sur un modèle social de masculinité fondé sur des « besoins sexuels irrépessibles », des démonstrations de virilité et un centrage sur le seul plaisir masculin ?

En véhiculant l'idée de l'existence du « travail du sexe », le système prostitutionnel entérine les stéréotypes sexistes et constitue une ouverture de droits au harcèlement sexuel et aux violences.

Enfin, il nuit à toutes les femmes, à leur position et à leur image dans l'ensemble de la société. Pire encore, il anéantit leur droit fondamental de voir le monde du travail protégé de toute obligation ayant trait à la sexualité.

Un renversement féministe

« Les médias ne se sont intéressés qu'aux « malheureux clients ». Nous, on peut crever... » (Laurence, ancienne prostituée)

Si les médias n'ont le plus souvent retenu que la pénalisation des « clients » (visait-elle trop de leurs représentants masculins ?), la loi porte une ambition beaucoup plus large.

Conçue pour renverser le regard porté sur celles qui, loin d'être les responsables du système, en sont en réalité les victimes, la loi fait peser la charge pénale sur les profiteurs et prédateurs. C'est bien à leur profit qu'est organisé ce système patriarcal destiné à garantir le « droit sexuel masculin », quel que soit le prix à payer pour les femmes. La loi refuse qu'ils en tirent un profit financier (renforcement de la répression du proxénétisme) ou un avantage sexuel (délict de recours à la prostitution pour tous les « clients », quel que soit l'âge de la personne qu'ils sollicitent).

UN CONSENSUS ENTRE POLITIQUES ET ASSOCIATIONS

Au delà du rôle clé du collectif d'associations *Abolition 2012*, fondé à l'initiative du Mouvement du Nid, c'est toute la société civile qui s'est engagée en faveur de cette loi il y a 10 ans.

La philosophe Sylviane Agacinski, l'avocate Gisèle Halimi, l'anthropologue Françoise Héritier, le généticien Axel Kahn, l'ancienne ministre des Droits des femmes Yvette Roudy, le fondateur du Samu social Xavier Emmanuelli, le psychiatre Christophe André, des maires, des parlementaires, des syndicats, CGT en tête...

Le consensus politique a dépassé les habituelles fractures pour aboutir au vote d'un texte transpartisan.

Debout les survivantes !

Décidées à en finir avec le silence et la honte, des personnes anciennement prostituées se sont courageusement alliées pour faire entendre leur voix auprès des politiques et de l'opinion, répondant ainsi aux lobbys qui ont confisqué la parole et militent pour la normalisation de la prostitution et du proxénétisme.

 **Aujourd'hui,
je vis sans peur.**

**J'ai obtenu des papiers, un logement.
Je viens de signer mon CDI, je construis.
Tout a changé.**

Une femme qui a suivi un parcours de sortie (rapport FACT-S)

En 2014, Rosen Hicher a entamé une marche de 750 km pour demander l'inscription de la proposition de loi à l'ordre du jour du sénat. Sa pétition demandant une aide d'urgence pour les femmes « obligées de se vendre pour vivre », a recueilli plus de 30.000 signatures.

Un élan abolitionniste à travers l'Europe

La France a rejoint la Suède (1999), la Norvège, l'Islande (2009), premiers pays européens à avoir opté pour cette législation inédite (pays en tête du classement mondial sur l'égalité entre les femmes et les hommes) : on n'achète pas le corps d'autrui, même avec son consentement.

En 2014, le Canada a également adopté le modèle abolitionniste (très peu appliqué depuis), et la république d'Irlande a fait de même en 2017. Aujourd'hui, l'Espagne et même l'Allemagne étudient de près la possibilité d'adopter le modèle.

UN BILAN ENCOURAGEANT ?

Là où elle est appliquée, la loi est efficace. Malheureusement cette application est très insuffisante et non homogène sur le territoire. Et les financements ne sont pas à la hauteur des enjeux.

- Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) - 2 102 personnes en ont bénéficié et ont vu leur vie changée. 45 % des PSP restent concentrés en région parisienne. Et les politiques migratoires de plus en plus restrictives en limitent considérablement la portée.
- Pénalisation des proxénètes - A peine plus de 11 000 hommes ont été verbalisés pour recours à la prostitution d'une personne majeure (1 243 pour recours à la prostitution de mineure entre 2016 et 2023... dérisoire). La majorité des verbalisations a lieu à Paris, 36 départements n'appliquant pas la loi. Les stages de sensibilisation sont absents de 80 % des départements.

10 ans après l'adoption de la loi, les abolitionnistes ne peuvent donc se contenter de célébrer la loi, mais doivent encore se battre au quotidien pour la faire appliquer et faire changer les mentalités.

Ainsi, avant le colloque organisé par CAP international et le Mouvement du Nid à l'Assemblée nationale le 13 avril, la marche "Tout-es avec les survivantes de la violence prostitutionnelle", du dimanche 12 avril, aura été l'occasion de revendiquer le soutien à celles qui sont encore trop souvent réduites au silence, même au sein du mouvement de libération #metoo.

